



# République Française - Département du Calvados Commune de COLOMBY-ANGUERNY

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

www.anguerny.fr

Commune membre de la Communauté de  
Communes Cœur de Nacres

### Etaient présents :

M. GUILLOUARD,  
**Maire ;**

M. TOMALAK  
**Maire Délégué ;**

M. BOUCHARD,  
Mme LEGAC,  
M. AUTRET,  
Mme FOUQUET,  
M. DESVENAIN,  
M. DORAND,  
**Adjoints ;**

### Etaient présents :

M. RANCHIN,  
Mme CHARUEL,  
Mme BRAULT,  
Mme MAHE,  
M. LEMARINIER,  
Mme LEPREVOST,  
M. LEMONNIER,  
M. DAVID,  
M. ALLAIS,  
M. PUCELLE,  
**Conseillers ;**

### Etait(aient) absent(s) excusé(s) :

M. YAOUANC, *pouvoir*  
B. DESVENAIN  
M. GUYARD,  
*pouvoir* Mme CHARUEL  
M. GERARD, *pouvoir*  
J-Luc GUILLOUARD  
Mme IBAZIZENE, *pouvoir*  
Annette MAHE

### Etait(aient) absent(s) non excusé(s) :

M. LEVILLAIN  
M. LE BRET

**Mme CHARUEL**  
a été élue secrétaire de  
séance.

### **Conseillers**

**en exercice : 24**  
**Présents : 18 + 4p**  
**Votants : 22**

### Date de convocation :

22 janvier 2016

Fin de séance : 22h30

Prochains conseils :  
24 fév. et 23 mars

Avant de commencer la séance, le maire remercie tous les conseillers, bénévoles et membres du CCAS qui ont contribué à la cérémonie des vœux du maire de la commune nouvelle, le 21 janvier et lors du repas des Aînés le 24 janvier.

Il demande d'ajouter trois sujets à l'ordre du jour, celle de prononcer, de signer ou de reprise d'actes de concessions dans les cimetières, délibérer de la salle de mariage de la mairie déléguée dans l'ancienne mairie dit « maison colombine » et la validation du tableau des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs.

### **01** **Compte rendu des délégations : Finances, Urbanisme, Administration**

22

Un point est fait sur le tableau des demandes d'urbanisme sur la commune.

1	Permis d'aménager accordé	PA 2015 - 01
1	Permis d'aménager en cours d'instruction	PA 2015 - M01

Mme Astrid Legac, adjointe aux affaires scolaires, fait un point sur le compte rendu du Comité Syndical du Sivos Abc du lundi 11 Janvier 2016. Sujets abordés : le remplacement du 3ème Vice-président, remaniement du tableau des commissions du syndicat, point financier, le service minimum d'accueil (SMA), le personnel, le comité de pilotage.

Mme Régine Fouquet, adjointe aux suivis des salles.

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

### **02** **Délibérations pour les mises à disposition de locaux pour l'année 2016**

23

#### **Délibération n° 16023 : Local pour le SIAEP (syndicat d'eau),**

Mise à disposition d'un local au syndicat pour un montant de 1 500€ pour l'année 2016.

#### **Délibération n° 16024 : Local pour le Syndicat d'assainissement de la Vallée du Dan,**

Mise à disposition d'un local au syndicat d'assainissement pour un montant de 300€ pour l'année 2016.

#### **Délibération n° 16025 : Bureau du syndicat scolaire Abc**

Mise à disposition d'un local pour le bureau au syndicat scolaire Sivos Abc pour un montant de 530€ pour l'année 2016.

#### **Délibération n° 16026 : Local pour l'Association du Service de Soins Infirmiers pour le maintien A Domicile des personnes âgées (SSIAD)**

Mise à disposition d'un local au 1, place Poulbot pour un montant 6 935,40€ pour l'année 2016 avec des versements de 1 733,85€ en mars, juin, septembre et décembre

#### **Délibération n° 16027 : Local pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM)**

Mise à disposition d'un local pour le RAM dans le bâtiment de la mairie pour un montant de 1 800€ pour l'année 2016, du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai 2017.

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité des voix ou des représentés toutes les délibérations du n° 16024 à n° 16029** et autorise son maire à signer toutes les conventions en rapport avec les délibérations.

### **03** **Délibérations pour les mises à disposition du personnel pour l'année 2016**

24

#### **Délibération n° 16028 : Personnel du Sivos Abc vers la commune**

Convention pour mise à disposition d'un agent par le Sivos Abc vers la commune. Le syndicat demande le renouvellement de cette convention sur la base de 7h par semaine pour l'année 2016.

#### **Délibération n° 16029 : Personnel du Sivos Abc vers la commune**

Convention pour mise à disposition d'un agent par le Sivos Abc vers la commune. Le syndicat propose le renouvellement de la nouvelle convention sur la base de 5h par semaine pour l'année 2016.

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le

	<p>conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix ou des représentés les deux délibérations n° 16030 à n° 16031 et autorise son maire à signer toutes les conventions en rapport avec les délibérations et de prévoir les dépenses au budget 2016.</p>
<b>04</b> 25	<p><b><u>Délibération pour une convention avec « Caen la mer » pour l'accueil des animaux en fourrière Délibération n° 16030 :</u></b></p> <p>La communauté d'Agglomération de Caen la Mer, représentée par M. Joël Bruneau, président, propose une convention définissant les conditions dans lesquelles la fourrière communautaire sise à Verson peut accueillir et héberger uniquement les animaux trouvés errant sur le territoire de la commune de Colomby-Anguerny, ainsi que les chiens et chats dits dangereux.</p> <p>La convention reprend les articles suivants, état de la divagation, les missions, la police, l'étendue géographique, les modalités d'intervention, l'accueil en fourrière des animaux errants et dangereux, la capture des chats en groupe, les informations, la contribution financière, le changement de mode de gestion, la durée.</p> <p>Le tarif est calculé sur la base de 0,8€ par habitant soit un total de 900€ pour l'année 2016 qui sera inscrit au budget 2016 et versés avant le 30 juin.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et <b>vote à l'unanimité des voix d'approbation de</b> cette délibération, et approuve l'inscription du montant de 900€ au budget et autorise son maire à signer tout document en rapport.</p>
<b>05</b> 26	<p><b><u>Délibération concernant l'échange entre la commune d'Anguerny et le CCAS d'Anguerny</u></b></p> <p><b><u>Délibération n° 16031 :</u></b></p> <p>Après exposé du dossier par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide <b>à l'unanimité des membres présents ou représentés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de confirmer la délibération n°15 009 du Conseil Municipal du 21 janvier 2015, acceptant le principe d'un échange, sans soulte, d'une parcelle d'un hectare (1ha 00a 00ca) sur la Commune Colomby-sur-Thaon, anciennement cadastrée Section ZB n°21 et nouvellement cadastrée Section ZB n°177 à 191, propriété du CCAS D'ANGUERNY,</li> <li>• et d'une parcelle d'un hectare (1ha 00a 00ca) cadastrée Section AB n° 95 sur la Commune d'Anguerny, propriété de ladite Commune,</li> <li>• autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte d'échange, sans soulte, ainsi que toutes pièces y afférentes, à la SCP « Deshayes et Associés », notaires à Caen (Calvados) 8, rue Guillaume le Conquérant,</li> <li>• précise que les frais d'échange seront pris en charge par chacun des co-échangistes pour moitié.</li> </ul> <p><b><u>Délibération pour la vente d'un terrain par la commune à la société Foncim</u></b></p> <p><b><u>Délibération n° 16032 :</u></b></p> <p>Après exposé du dossier par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide <b>à l'unanimité des membres présents ou représentés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de confirmer la délibération n° 15 016 du Conseil Municipal du 25 mars 2015, acceptant le principe de la vente par la Commune au profit de la Société FONCIM, aménageur, d'une parcelle de terre d'un hectare (1ha 00a 00ca) sur la Commune Colomby-sur-Thaon, anciennement cadastrée Section ZB n° 21 pour partie et nouvellement cadastrée Section ZB n° 177 à 191,</li> <li>• moyennant le prix de deux cent quarante mille Euros (240.000,00 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.</li> <li>• autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte de vente, ainsi que toutes pièces y afférentes, à la SCP « DESHAYES ET ASSOCIES », notaires à CAEN (Calvados) 8, rue Guillaume le Conquérant.</li> <li>• Précise que les frais de l'acte de vente seront pris en charge par la Société FONCIM.</li> </ul>
<b>06</b> 27	<p><b><u>Demande de subvention au titre des amendes de police 2016</u></b></p> <p><b><u>Délibération n° 16033 :</u></b></p> <p>Le conseil municipal souhaite matérialiser l'entrée d'agglomération de la commune de Colomby-Anguerny en venant de Thaon (CD 141). Les travaux consistent à créer une limite d'agglomération du type « porte d'entrée simple »</p>

	<p>avec des accotements en bordures et bordurettes sur une longueur de 7m minimum et d'une largeur de 6m environ. La chaussée a cet endroit sera recouverte de résine pépite avec des pavés de couleur jaune paille.</p> <p>Le montant du devis reçu est de 3 938€ HT et 320,61€ HT de panneaux soit 5 110,43€ TTC. La demande porte sur ce montant.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés les travaux et la demande de subvention au titre des amendes de police pour un montant de 5 110,43€ HT. Il donne pouvoir au maire de signer tout engagement pour réaliser ces travaux dès que possible.</p>
<b>07</b> 28	<p><b><u>Demande de subventions pour l'année 2016 : APCR</u></b></p> <p><b>Création d'un bâtiment « Eco-social » pour l'association de réinsertion Aire <u>Délibération n° 16034</u> :</b></p> <p>Le maire présente un projet de création d'un bâtiment en « Eco-construction, bois, toiture en ardoises naturelles et paille en isolation recouverte de chaux. Les dimensions sont de 13,20m et 8,50m de large avec un local technique et un local pour le stockage du matériel.</p> <p><u>Caractéristiques du bâtiment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ confirme le projet d'une construction en « éco-construction »,</li> <li>▪ confirme le devis de 86 861,20 HT (103 886 TTC),</li> <li>▪ demande l'aide d'une subvention aux titres des petites communes rurales pour l'année 2016,</li> <li>▪ décide d'engager les travaux cette année à l'issue de l'avis définitif,</li> <li>▪ d'autoriser son maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du dossier.</li> </ul> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés, et décide de réaliser le projet d'atelier « Eco-Social » pour l'association AIRE et de demander une subvention aux titres des petites communes rurales pour l'année 2016 sur un montant HT de 86 861,20€ HT.</p>
<b>08</b> 29	<p><b><u>Intercommunalité « Cœur de Nacre »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Calendrier des conseils communautaires</u> : 4 fév., 8 mars, 31 mars, 10 mai et 30 juin.</li> <li>• <u>Collecte des déchets verts</u> : pour l'année 2016, la collecte se fera les mardis des semaines paires entre 6h et 21h du 29 février et jusqu'au 30 octobre 2016. Dépôts autorisés : 8 fagots ou sacs ou contenants équivalents (de 100 L maximum).</li> <li>• <u>Centre aquatique</u> : le contrat de délégation de service public du centre aquatique arrive à son terme en juillet 2016. Un avenant de prolongation est proposé jusqu'au 31 décembre 2016. Puis il convient de prévoir le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'établir le cahier des charges.</li> <li>• <u>Équipement Culturel</u> : il est proposé de poursuivre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au bureau « 1er Acte » afin d'accompagner la collectivité dans la procédure de passation des marchés publics et notamment sur les lots scénographiques.</li> <li>• <u>LAEP (Projet Lieu d'Accueil Enfants et Parents)</u> : il sera proposé le samedi matin de créer (espace Prévert existant) un espace d'écoute et d'échange entre les parents accompagnés de leurs enfants de 0 à 6 ans. Le démarrage est prévu à la fin de l'année 2016 ou début 2017.</li> <li>• <u>Pépinière d'entreprises</u> : une 3e entreprise a rejoint l'ensemble dans la ZAC de la fossette de Douvres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, CEDEAM (centre d'appel pour le groupe Airwell). Les 2 précédentes sont (Génération Menuiseries et Caen Nord Immobilier)</li> <li>• <u>Population de l'intercommunalité 2016</u> : 19 042 habitants dont Anisy : 691, Basly : 1 159, Bernières-sur-Mer : 2 358, Colomby-Anguery : 1 145, Cresserons : 1 192, Douvres : 5 131, Langrune-sur-Mer : 1 722, Luc sur-Mer : 3 149, Plumetot : 229 et Saint-Aubin-sur-Mer : 2 266.</li> <li>• <u>Dossier inondation</u> : (versant de la mare et celui du Nouveau Monde). Le maire fait le point sur l'état d'avancement des dossiers et celui de la rencontre avec les propriétaires concernés.</li> </ul>
<b>09</b> 30	<p><b><u>Point sur dossier du Petit Logis</u></b></p> <p>Suite à la rencontre de M. Dorand, avec plusieurs artisans (plomberie, électricien, plaquiste, maçon et carreleur), la somme estimée de l'ensemble des travaux se chiffre à 60 000 € TTC.</p> <p>Après débat, les conseillers votent majoritairement pour la rénovation du « Petit</p>

Logis » au cours de cette année et l'inscription de cette somme au budget 2016. Ils autorisent la consultation de trois artisans pour chaque corps de métier.

**Point sur la sécurité routière du CD 141 en venant de Thaon de l'entrée d'agglomération à la mairie « Salle Colombine »**

Suite à la visite de M. Gidon du Conseil Départemental pour étudier la sécurité du CD 141 entre l'entrée et la mairie de la commune déléguée de Colomby, il propose de nous rapprocher d'un cabinet d'études pour réaliser des plans afin de sécuriser les piétons le long du cimetière Saint-Vigor et le cheminement vers la sortie de la commune. Cette étude prendra en compte le stationnement sur le CD 141, face au terrain de la grange du Colombier au départ du rond-point.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal valide et autorise son maire à contacter des cabinets d'études pour réaliser le projet de circulation sur la longueur proposée. Il demande l'inscription de la somme de 5 000€ TTC au budget 2016 pour financer cette dépense.

**10** **Délibération pour donner délégation au maire pour signer la reprise**  
**31** **d'actes de concessions**

**Délibération n° 16035**

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ainsi que la déclaration de transport de corps après mise en bière de la commune nouvelle.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal donne délégation à son maire pour la durée de son mandat de signer ou de reprendre des concessions dans les cimetières ainsi que la déclaration de transport de corps après mise en bière de la commune nouvelle.

**11** **Délibération de la salle de mariage de la mairie déléguée**

**32** **Délibération n° 16036**

Le maire propose que les habitants de la commune historique de Colomby-sur-Thaon souhaitant se marier pourront le faire dans la mairie déléguée de la « maison Colombine » à partir du 1<sup>er</sup> février 2016. Ce mariage pourra être célébré par le maire, le maire délégué ainsi que les adjoints de la commune nouvelle.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal vote à **l'unanimité des présents et des représentés**, et décide que des mariages pourront avoir lieu dans la mairie déléguée de la commune historique de Colomby-sur-Thaon par le maire, le maire délégué ou un adjoint de la commune nouvelle à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

**12** **33** Suite à la création de la commune nouvelle en date du 01/01/2016, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée (art. 1650 du Code Général des Impôts) au plus tard le 22 février 2016, la liste des candidats proposés par le conseil municipal est la suivante :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Astrid LEGAC	Régine FOUQUET
Laure BRAULT	Magalie IBAZIZENE
Jean-Pierre ROUSSEL	Didier AUTRET
Mustapha TACKIN	Chantal HANNOT
Hervé LEPETIT	Antonio de PINHO
Philippe DORAND	Samuel LEVILLAIN
Benoit DESVENAIN	Guy ALLAIS
Félicia LEPREVOST	Chantal DESVENAIN
Claudine MILLERE	Daniel CLARENCE
Thierry RANCHIN	Gérard DECHAUFFOUR
David HOUARD	Eric LEMARINIER
Georgette GAUQUELIN (Ext.)	Maurice LAMBERT (Ext.)

L'ensemble des conseillers municipaux valide la liste des candidats proposés pour constituer cette nouvelle commission communale des impôts directs locaux (CCID), qui sera envoyée à la direction départementale des finances publiques du Calvados.

Les commissaires seront désignés par la direction des finances publiques au cours du mois de mars.

**Informations diverses**

- **ARS (Agence Régionale de la Santé Basse-Normandie)** : le bulletin de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine du 22 décembre 2015 est affiché à la mairie et à la mairie déléguée depuis le 15 janvier 2016 (prélèvement fait à Bénvy-sur-Mer, à la mairie).

- **Illumination fin d'année 2016** : Benoit Desvenain est en charge de proposer un projet pour les illuminations de l'hiver prochain – **plan**, nombre de prises sur les mâts existants à raccorder, nombre de guirlandes, etc

- **Recherche d'un logo de la commune nouvelle**

**Calendrier**

- du 29 janvier au 12 février, à l'occasion de la Saint Valentin, l'office de tourisme organise un jeu "L'amour en photo" sur [www.facebook.com/Terresdenacretourisme](http://www.facebook.com/Terresdenacretourisme)

**Prochains conseils municipaux : 24 février et 23 mars 2016**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**